

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 23 FEVRIER 2018

Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni le vendredi 23 février 2018 à 19 heures 30, à la salle communale d'Amfreville-les-Champs, sous la présidence d'Alain Lebouc, Maire.

Présents : Alain Lebouc, Thierry Beaudou, Matthieu Claeys, Natacha Beaufiles, Christian Dermont et Anthony Carlès.

Absents excusés : Céline Cantrel, Catherine Benoits, Christophe Baudin, Laurent Thafournel.

Absent non excusé : Jean-Marie Stravaux.

Pouvoir : Céline Cantrel donne pouvoir à Alain Lebouc.
Catherine Benoits donne pouvoir à Christian Dermont.
Christophe Baudin donne pouvoir à Anthony Carlès.

M. Anthony Carlès est nommé secrétaire de séance.

Approbation du Compte Rendu du 24 novembre 2017.

Adoption à l'unanimité du compte rendu du 24 novembre 2017.

Modification de l'ordre du jour

Monsieur le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour deux délibérations concernant :

- Reprise de concessions du cimetière
- Ad'ap phase 3, demande de dérogation cheminement cimetière et église

Rapport des commissions

<u>Commission</u>	<u>Délégué</u>	<u>Remarques</u>
SIAEPA	A. Lebouc	Monsieur le maire informe le conseil Municipal qu'il a signé une convention de groupement de commandes afin de réaliser un état des lieux pour la défense extérieure contre l'incendie.
SIVOSSE de Doudeville	A. Lebouc	Monsieur le Maire donne lecture de l'arrêté reçu de la Préfecture modifiant les statuts du SIVOSSE de Doudeville.

Arrêtés municipaux

Monsieur le Maire informe qu'à la demande de la société FREE, pour la pose de fibres optiques il a pris les arrêtés municipaux suivants :

- Arrêté n°14/2017 : D27 Route de Berville.
- Arrêté n°1/2018 : Route d'Yvetot.
- Arrêté n°2/2018 : Route de Berville.

Délibérations

N°D2018-02-01

Demande de Subventions au titre de la DETR 2018

Monsieur le Maire précise au conseil-municipal que dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour 2018, la commune d'Amfreville-Les-Champs peut bénéficier de subventions correspondant à 25 % ou 30 % du montant prévisionnel hors taxes des dépenses d'investissement à prévoir au budget primitif 2018 pour les travaux suivants :

Travaux envisagés	Montant prévisionnel HT
Phase 3 Agenda Ad'AP (ERP)	9 175.65 €
Edifices cultuels non protégés (église)	3 883.75 €
Reprise des concessions funéraires	5 120.00€

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents le conseil-municipal :

- accepte que des dossiers de demande de subvention soient déposés auprès des services de L'Etat et que des crédits soient engagés et crédités à la section d'Investissement au budget primitif 2018 ;
- sollicite de la part des services de l'Etat une subvention au taux le plus élevé au titre de la DETR 2018 pour les travaux envisagés ci-dessus ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

N°D2018-02-02

Demande de subvention DSIL 2018

Monsieur le Maire précise au conseil-municipal que dans le cadre de la Dotation budgétaire de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour 2018, la commune d'Amfreville-Les-Champs peut bénéficier pour la mise aux normes et la sécurisation des équipements publics de subventions correspondant à 25 % ou 30 % du montant prévisionnel hors taxes des dépenses d'investissement à prévoir au budget primitif 2018 pour les travaux suivants :

Travaux envisagés	Montant prévisionnel HT
Phase 3 Agenda Ad'AP (ERP)	9 498,57 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- accepte que des dossiers de demande de subvention soient déposés auprès des services de L'Etat et que des crédits soient engagés et crédités à la section d'Investissement au budget primitif 2018 ;

- sollicite de la part des services de l'Etat une subvention au taux le plus élevé au titre de la DSIL 2018 pour les travaux envisagés ci-dessus ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

N°D2018-02-03

Demande de subvention au titre de l'aide du Conseil Départemental

Monsieur le Maire précise au conseil municipal que dans le cadre de l'action du Département au bénéfice des communes, la commune d'Amfreville-Les-Champs peut bénéficier de subventions correspondant à 25 % du montant prévisionnel hors taxes des dépenses d'investissement à prévoir au budget primitif 2018 pour les travaux suivants :

Travaux envisagés	Montant prévisionnel HT
Phase 3 Agenda Ad'AP (ERP)	5 701 €
Aide à la restauration du patrimoine (église)	7 811 €
Aide aux bâtiments administratifs (mairie)	14 936 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents le conseil municipal :

- accepte que des dossiers de demande de subvention soient déposés auprès du Conseil Départemental et que des crédits soient engagés et crédités à la section d'Investissement au budget primitif 2018 ;
- sollicite de la part du Conseil Départemental une subvention au taux le plus élevé dans le cadre de son action au bénéfice des communes pour les travaux envisagés ci-dessus ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

N°D2018-02-04

Mise à jour de la carte communale

Par arrêté préfectoral du 10 février 2017, des servitudes d'utilité publique portant sur la maîtrise des risques autour des canalisations de transport de gaz naturels ou assimilés, d'hydrocarbures et de produits chimiques ont été instituées sur le territoire de la commune.

Un arrêté municipal doit être pris pour faire la mise à jour de la carte communale. Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal accepte que Monsieur le Maire prenne un arrêté municipal afin de mettre à jour la carte communale concernant ces risques.

N°D2018-02-05

Participation aux frais de fonctionnement aux écoles publiques de Doudeville

Cette délibération est reportée à la prochaine réunion du conseil-municipal.

N°D2018-02-06**Inscription des élèves dans les écoles maternelles et élémentaires au RPIC d'Yvecrique**

Dans le cadre d'une recherche d'optimisation des dépenses de fonctionnement du budget de la commune d'Amfreville-Les-Champs et particulièrement des dépenses liées à la participation aux frais de fonctionnement des écoles primaires publiques, nous souhaitons pouvoir scolariser dès la rentrée scolaire 2018 / 2019 l'ensemble des élèves inscrits dans les écoles publiques de Doudeville dans le regroupement pédagogique intercommunal scolaire (RPIC) de la commune d'Yvecrique.

Les parents d'élèves de la commune d'Amfreville-Les-Champs réunis le 26 octobre dernier ont donné un avis favorable.

Nous avons transmis le 9 novembre 2017 un courrier à Monsieur L'Inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription de Saint-Valery-en-Caux l'avisant de notre intention d'un rattachement au RPIC d'Yvecrique

A la suite de cet exposé et de la présentation des éléments financiers, Monsieur le Maire propose pour la rentrée scolaire 2018 / 2019 :

- l'inscription des élèves de la commune d'Amfreville-Les-Champs au regroupement pédagogique intercommunal scolaire (RPIC) de la commune d'Yvecrique.
- la signature d'une convention scolaire avec le RPIC d'Yvecrique.
- le maintien au ramassage scolaire organisé par le SIVOSSE de Doudeville en destination des écoles publiques et privées de Doudeville.

Le conseil municipal,

Entendu l'exposé présenté par Monsieur le Maire,

Vu l'avis favorable des parents d'élèves,

- décide de l'inscription des élèves de la commune au RPIC d'Yvecrique ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération ;
- décide ne pas modifier le parcours du ramassage scolaires en destination des écoles publiques et privées de Doudeville.

N°D2018-02-07**Indice de cavité n°45**

Le conseil municipal a pris une délibération en mars 2013 concernant le rapport d'étude de cavité souterraine établi par la société For & Tec pour la suppression de l'indice n°44 et a omis de valider la suppression de l'indice n°45 dans cette délibération.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide de formaliser la suppression de l'indice n°45 conformément aux recommandations de For & Tec.

N°D2018-02-08**Convention SPA**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il faut renouveler la convention SPA et propose de donner une subvention qui sera votée lors du prochain BP 2018.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents le conseil municipal accepte cette proposition.

N°D2018-02-09**Présence verte**

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de renouveler la convention de partenariat d'aide financière à la téléassistance « Présence Verte » permettant de favoriser le maintien des personnes âgées à domicile.

Actuellement sur la commune deux personnes bénéficient de cette téléassistance. Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents le conseil municipal accepte ce renouvellement de la convention.

N°D2018-02-10**Aide financière pour voyage d'étude à l'étranger**

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de valider la proposition de la commission d'actions sociales réunie le 16 juin 2017 pour une attribution exceptionnelle de participation aux frais d'études à l'étranger de Mme Céline Guérillon partie en juillet dernier en Grèce.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal accepte de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 200.00 € en faveur de Mme Céline Guérillon.

N°D2018-02-11**Reprise concession à l'état d'abandon**

Après lecture du rapport de Matthieu Claeys maire-adjoint chargé de la gestion du cimetière, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer pour le second semestre 2018 sur la reprise par la commune des concessions délivrées dans le cimetière communal le :

- 23/02/2018, sous le n° 26 vert, ligne 4 à Madame FREMONT Marie
- 23/02/2018 sous le n°23 vert, ligne 4 à Madame DESPOIS Rose
- 23/02/2018 sous le n° 28 vert, ligne 3 à Monsieur MESLIER Léopold
- 23/02/2018 sous le n° 31 vert, ligne 10 à Madame VIARD Héloïse
- 23/02/2018 sous le n° 30 vert, ligne 10 à Monsieur LEBORGNE Charles

Ces concessions qui ont plus de trente ans d'existence et dont l'état d'abandon a été constaté à deux reprises, à trois ans d'intervalle :

- concession n° inconnu les 11/05/2015 et 19/05/2015 (FREMONT Marie)
 - concession n° inconnu les 11/05/2015 et 19/05/2015 (DESPOIS Rose)
-

- concession n° inconnu les 11/05/2015 et 19/05/2015 (MESLIER Léopold)

Reprise de sépultures sans concession :

- concession n° inconnu le 06/07/2017 (VIARD Héloïse)
- concession n° inconnu les 06/07/2017 (LEBORGNE Charles)

Les constatations ont été réalisées dans les conditions prévues par l'article R. 2223-13 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), donnant aux communes la faculté de reprendre les concessions en état d'abandon.

Vu le CGCT, notamment ses articles L. 2223-17 et R. 2223-18,

Considérant que les concessions dont il s'agit ont plus de trente ans d'existence, que la dernière inhumation remonte à plus de dix ans et qu'elles sont en état d'abandon selon les termes de l'article précité,

Considérant que cette situation constitue une violation de l'engagement souscrit par les attributaires desdites concessions, en leur noms et aux noms de leurs successeurs, de les maintenir en bon état d'entretien et qu'elles nuisent au bon ordre et à la décence du cimetière,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents

- délibère que les concessions citées ci-dessus sont réputées en état d'abandon dans le cimetière communal ;
- autorise Monsieur le maire à reprendre lesdites concessions au nom de la commune et à les remettre en service pour de nouvelles inhumations.

N°D2018-02-12

Demande de dérogation aux règles d'accessibilité à l'agenda

Ad'ap phase 3

Monsieur le Maire expose que lors de la préparation de cette phase 3 il est apparu nécessaire de pouvoir prendre en compte les éléments suivants :

En mars 2016 nous avons fait effectuer un diagnostic et un bilan sanitaire de l'église d'Amfreville-Les-Champs portant entre autres sur le déversement du pignon ouest de l'édifice.

L'estimatif des travaux s'élève à plus de 150 000 € HT.

- Lors de la phase 2 nous avons dû compléter les travaux d'accès PMR à la mairie et à la salle communale par des travaux de sécurité routière (plateau surélevé, trottoirs pour assurer une meilleure sécurité des piétons et plus particulièrement des élèves)
 - Coût supplémentaire de 27 000 € HT
- La réalisation du cheminement a été évaluée entre 15 000 et 20 000 € HT

Nous craignons que lors de la réalisation des travaux sur l'église envisagés d'ici 3 à 5 ans le cheminement ne soit détérioré par le passage des engins de chantiers.

A ce jour, nous avons investi pour la phase 1 (BP 2016) et la phase 2 (BP 2017) environ 60 000 € soit plus de 80 000 € HT avec les travaux de sécurité routière couverts par un emprunt de 50 000 € sur 12 ans.

Le budget prévisionnel pour les 2 premières phases était d'environ 40 000 € HT.

Pour la phase 3 (BP 2018) nous prévoyons d'investir env. 10 000 € HT de travaux pour l'accès PMR parmi lesquels la modification de la porte du porche de l'église et l'adaptation du portillon du cimetière.

Compte tenu de ces éléments Monsieur le Maire propose de solliciter une dérogation aux travaux de cheminement du cimetière et de l'église prévus à l'Agenda d'Accessibilité Phase 3.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

à l'unanimité des membres présents :

- décide de solliciter une dérogation aux travaux de cheminement du cimetière et de l'église prévus à l'Agenda d'Accessibilité ;
- charge Monsieur le Maire de prendre toutes les dispositions nécessaires et à signer tout document pour l'exécution de la présente délibération.

Informations diverses

-Modification branchement Enedis (EDF) :

Un projet d'études a été transmis à Enedis pour envisager le déplacement de l'appui bois dans le jardin du logement de la maire.

- Clos masure :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le Département de la Seine-Maritime met désormais à la disposition de tous les habitants de la Seine-Maritime une exposition itinérante sur ces fermes traditionnelles du pays de Caux.

Pour tous renseignements s'adresser à patrimoine@seine-maritime.fr

- Fédération des chasseurs :

Monsieur le Maire donne lecture de la lettre reçue de la Fédération des Chasseurs de Seine-Maritime qui prévoit un suivi communal d'une quinzaine d'espèces dans notre département.

Un questionnaire doit être rempli, Monsieur le Maire propose de transmettre ce questionnaire à un chasseur qui est plus habilité à répondre.

- Parc Eolien :

Concernant le projet du parc éolien, la société VALECO lance la phase d'études d'impact acoustique (corrélation entre le niveau de bruit ambiant et le niveau de vent) et d'impact sur la biodiversité (avifaune, chauve-souris, etc.)

- Inondation :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il s'en est fallu de peu que la maison de M^{me} Irène Guérillon, RD 89 route de la Fosse au Loup, ne soit à nouveau inondée lors des dernières fortes pluies.

Lors de la réunion avec le syndicat des bassins versants et la direction des routes il a été décidé d'étudier et de proposer dans les mois à venir par les Bassins Versants un projet de renforcement des talus transversaux à l'axe de ruissellement provenant d'Ouille l'Abbaye et par la Direction des Routes un meilleur écoulement des eaux pluviales en direction de la RD 20 route de Rouen.

- Congés annuels :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la secrétaire de mairie prendra ses congés du 14 mai au 20 mai 2018.

La prochaine réunion du conseil est prévue le 16 mars 2018.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 heures 30 et ont signé le registre les membres présents.

***Liste des Délibérations de la séance du Conseil Municipal
du 23 février 2018***

<i>N°D2018-02-01</i>	<i>Demande de Subvention DETR 2018</i>
<i>N°D2018-02-02</i>	<i>Demande de Subvention DSIL 2018</i>
<i>N°D2018-02-03</i>	<i>Demande de Subvention Conseil Départemental 2018</i>
<i>N°D2018-02-04</i>	<i>Mise à jour carte communale</i>
<i>N°D2018-02-05</i>	<i>Participation aux frais de fonctionnement écoles publiques de Doudeville</i>
<i>N°D2018-02-06</i>	<i>Inscription des élèves dans les écoles maternelles et élémentaires du RPIC d'Yvecrique</i>
<i>N°D2018-02-07</i>	<i>Indice de cavité n°45</i>
<i>N°D2018-02-08</i>	<i>Convention SPA</i>
<i>N°D2018-02-09</i>	<i>Présence Verte</i>
<i>N°D2018-02-10</i>	<i>Aide financière pour voyage étude à l'étranger</i>
<i>N°D2018-02-11</i>	<i>Reprise de concessions</i>
<i>N°D2018-02-12</i>	<i>Demande de dérogation aux règles d'accessibilité à l'agenda Ad'ap phase 3</i>